

de l'une des catégories mentionnées aux articles 200 du CGI et 238 bis du CGI.

Elle doit être adressée, par pli recommandé avec demande d'avis de réception, à la direction départementale des finances publiques du siège de l'organisme.

Pour la Seine et Marne :

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE SEINE-ET-MARNE  
POLE GESTION FISCALE  
DIVISION DES AFFAIRES JURIDIQUES  
20 QUAI HIPPOLYTE ROSSIGNOL  
77010 MELUN CEDEX



Catherine DUFFROS  
Inspectrice des finances  
publiques  
DDFIP de Seine-et-Marne  
division des affaires juridiques

tel: 01.64.41.30.12  
fax: 01.64.41.30.52

Vous souhaitez que l'administration prenne position dans le cadre de la procédure prévue à l'article L 80 C du Livre des Procédures Fiscales (LPF), sur l'éligibilité de l'organisme que vous dirigez aux dispositions prévues aux articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts (CGI).

Pour permettre cette prise de position, je vous prie de bien vouloir me faire parvenir les documents suivants :

- Demande présentée selon un modèle fixé par voie réglementaire téléchargeable sur internet sur le site [www.impôt.gouv.fr/professionnels/accès spécialisés/association / rubrique le rescrit fiscal pour plus de sécurité juridique /les modèles de demande de rescrits spécifiques /modèle demande de rescrit mécénat\)](http://www.impot.gouv.fr/professionnels/accès_spcialisés/association/)  
[http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/professionnels.applications?espld=2&pageId=prof\\_app\\_association&sfid=2420](http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/professionnels.applications?espld=2&pageId=prof_app_association&sfid=2420)

✕ Statuts et leurs modifications éventuelles

✕ Règlement intérieur

✕ Récépissé de déclaration en Préfecture

✕ Liste des membres du Conseil d'Administration (professions, adresses),

✕ Budgets des trois derniers exercices détaillant les principaux postes de recettes et de dépenses (en cas de début d'activité uniquement, document prévisionnel.

✕ Procès verbal de la dernière Assemblée Générale

- Note détaillant de manière très précise les activités réalisées (joindre compte rendu d'activité, brochures, publications...),

- Copie des accords, contrats ou conventions liant l'association à d'autres organismes et collectivités locales (baux, conventions passées avec des entreprises, convention régissant le versement de subventions...)

- Montant de la cotisation annuelle, nombre de membres,

L'auteur de la demande doit être clairement identifié et mandaté par l'organisme.

Cette demande doit comporter une présentation précise, complète et sincère de l'activité exercée par l'organisme ainsi que toutes les informations nécessaires à l'administration pour apprécier si celui-ci relève